

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 septembre 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 26 septembre 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Représentant et de Président de l'Union africaine, j'ai l'honneur de vous transmettre une déclaration publiée par la Commission de l'Union africaine le 25 septembre 2002 concernant la situation actuelle en Palestine.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires de la Mission permanente
de la République d'Afrique du Sud auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jeannette **Nhlovu**



**Annexe à la lettre datée du 26 septembre 2002, adressée
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies
au Président du Conseil de sécurité**

**Déclaration concernant la destruction et le maintien du siège
du quartier général du Président Yasser Arafat, à Ramallah**

La Commission de l'Union africaine est gravement préoccupée par la situation en Palestine, résultant de la politique de destruction d'Israël et du maintien du siège du quartier général du Président Yasser Arafat à Ramallah, qui a entraîné la mort de nombreux manifestants palestiniens innocents.

La Commission de l'Union africaine se joint aux États membres de la communauté internationale pour condamner énergiquement l'emploi de la force militaire et les attaques massives dont le chef du peuple palestinien et son quartier général font l'objet en dépit des appels répétés lancés à Israël pour qu'il mette fin à de telles mesures.

La Commission de l'Union africaine demande instamment au Gouvernement israélien de mettre immédiatement fin à sa politique de destruction au siège du quartier général du Président Yasser Arafat et de tenir compte de l'appel lancé par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

La Commission de l'Union africaine souhaite réitérer que seule une solution politique véritable et mutuellement acceptable, reconnaissant les droits inaliénables du peuple palestinien et leur droit à l'indépendance souveraine, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies, peut assurer une paix durable dans la région.

La Commission de l'Union africaine engage donc Israël à mettre fin à ses incursions militaires et à se retirer des zones contrôlées par les Palestiniens afin de créer une atmosphère favorable à la reprise des négociations de paix.

Addis-Abeba, le 25 septembre 2002